

face à la situation d'urgence et d'empêcher la désorganisation économique que pourraient causer les préparatifs de défense.

Vous serez appelés également à approuver un projet de loi tendant à l'établissement d'un ministère de la Production de défense, qui servira d'organisme d'approvisionnement des forces de défense du Canada et de celles de nos alliés également, dans la mesure où la production canadienne le permettra.

Des modifications aux lois sur les forces armées seront également soumises à votre approbation.

Vous serez saisis de mesures relatives à l'admissibilité des membres du Contingent spécial aux avantages prévus par la Charte des anciens combattants. Des modifications aux mesures concernant la pension des anciens combattants et de leurs ayants droit seront présentées en vue d'alléger les difficultés qu'éprouvent certains groupes de pensionnés visés par ces dispositions.

Des modifications à la loi sur la citoyenneté canadienne seront présentées afin d'empêcher que ne conservent la citoyenneté canadienne les personnes qui ont renoncé à leur allégeance ou qui ont démontré par leur conduite qu'elles ne sont pas loyales envers le Canada.

Grâce au niveau élevé de l'embauchage et de la production au pays, nos gens sont mieux en mesure de satisfaire aux exigences de la sécurité nationale et internationale.

L'esprit d'unité qu'ont si heureusement reflété les conférences tenues entre les gouvernements fédéral et provinciaux constitue une autre preuve de l'aptitude de la nation à affronter efficacement la situation d'urgence.

Des propositions ont été soumises aux gouvernements provinciaux en vue de la conclusion de nouveaux accords fiscaux et de l'établissement d'un programme de pension de vieillesse à participation, dans le sens des vœux formulés par le comité mixte à la dernière session régulière.

A l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux étudient ces propositions, ainsi qu'un projet de modification à la constitution, qu'il y aura peut-être lieu de vous soumettre avant la fin de la présente session.

Vous serez invités à étudier des mesures concernant les subventions fédérales à verser aux municipalités en remplacement de l'impôt sur les propriétés de la Couronne, la suppression de la nécessité du pourvoi relativement aux pétitions des droits, et les legs de Laurier House et de Kingsmere.

Vous serez aussi appelés à examiner l'opportunité de remanier entièrement la loi des Indiens et la loi du revenu consolidé et de la vérification.

Entre autres mesures, des modifications seront présentées à la loi de l'immigration, à la loi des postes, à la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, à la loi sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et à la loi des douanes.

Les rapports des commissions royales d'enquête sur le transport, et sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada paraîtront probablement au cours de la session.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à prendre les dispositions voulues pour la défense nationale et pour faire honneur à nos engagements découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord, ainsi que pour assurer tous les services essentiels.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations et donner à notre population le courage et la patience nécessaires pour supporter les épreuves des heures difficiles que nous traversons.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Prière.

BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Hugessen (au nom de l'honorable M. Robertson) présente le bill A, intitulé: loi concernant les chemins de fer.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

DISCOURS DU TRÔNE

MOTION TENDANT À L'ÉTUDE

L'honorable M. Hugessen (au nom de l'honorable M. Robertson) propose que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit mis à l'étude jeudi prochain.

L'honorable M. Haig: Honorables sénateurs, le Gouvernement a raison, à mon sens, de présenter cette motion dès maintenant. Il est arrivé, maintes fois, par le passé, que plusieurs jours se soient écoulés au début de la session avant que le Sénat entamât aucune besogne et qu'il ait dû, en conséquence, à la fin de la session, expédier à la hâte une somme considérable de travail.

J'appuie sans réserve la motion du Gouvernement. J'espère qu'elle constitue un indice de la façon dont seront menées les affaires du Sénat au cours de la session, et que, lorsque nous serons sans besogne, le Sénat s'ajournera afin de nous permettre de regagner nos foyers jusqu'à ce que la Chambre des communes nous en confie d'autre. Nous nous acquitterons de nos fonctions de façon que notre conduite ne suscite aucune critique.

(La motion est adoptée.)

COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET DES PRIVILÈGES

MOTION

L'honorable M. Hugessen (au nom de l'honorable M. Robertson) propose:

Que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité chargé de prendre en considération les us et coutumes du Sénat et